



SIVOS DE L'UNION

GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Grambouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Grambouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@grambouville.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 02 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, Le 02 avril à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ordre du jour : ➤ Désignation du secrétaire de séance ➤ Adoption des Procès-Verbal du 04 décembre 2024 ➤ Communications ➤ Délibérations <ul style="list-style-type: none"> ○ 2025-05 : Affectation du résultat 2024 ○ 2025-06 : Remboursement des charges des bâtiments partagés ○ 2025-07 : Participations communales 2025 ○ 2025-08 : Budget Primitif 2025 ➤ Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent	x	
DELORY Dorothee	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno Bouteiller a été nommé secrétaire de séance.

➤ **OUVERTURE** :

Bonjour, je vous remercie de votre présence. Aujourd'hui, après quelques communications, peu nombreuses car nous nous sommes réunis il y a 1 mois, je vous présenterai 4 délibérations, toutes concernant notre budget 2025. J'en profite pour saluer d'ores et déjà le travail de notre secrétaire qui a préparé toutes les données et les documents nécessaires afin que la Commission Finances puisse vous faire une proposition de budget 2025. Merci à elle également.

➤ **APPROBATION PV** :

PV du 05 mars 2025	Brigitte EsSTRIER : Avez-vous des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès verbal ? Non Le PV du 05 mars 2025 est donc adopté.
---------------------------	--

➤ **COMMUNICATIONS**

Conseil d'école du 25 mars 2025	<p>Brigitte ESTRIER : il s'agissait du 2^{ème} conseil d'école de l'année. Je n'ai pas encore reçu le compte rendu mais l'ordre du jour était habituel : effectifs, activités passées et à venir et remerciements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} animation Graine en main à Graimbouville - Animation cybersécurité à Saint-Gilles sous forme d'escape game - Sortie scolaire avec hébergement pour classe de CM2 dans la Manche sur les plages du débarquement en lien avec le programme d'histoire - Voyage de fin d'année Ecole Henri Boullen = Cerza - Remise des prix : 27 juin GBV avec Graine en main et probablement le 1^{er} juillet pour Saint-Gilles <p>Monsieur Laurent Lemaire représentant de la Mairie de Graimbouville en a profité pour faire une communication sur les travaux de rénovation électrique (passage au led sur les vacances d'été) et énergétique (prévue pour 2026).</p> <p>De mon côté, j'ai informé les parents d'élève élus de la décision du conseil syndical de passer de 5 à 4 composants.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : il y a beaucoup de communes qui font comme nous pour leur budget</p>
Cantine	<p>Brigitte ESTRIER : Le passage à 4 composants : la demande est faite à API pour une mise en place au 22 avril. J'attends le retour des documents à signer (avenant). Dans mon courrier j'ai précisé les aliments les moins consommés mais dans un premier temps, compte tenu des délais les 4 composants seront imposés mais avant la fin de l'année si la formule ne nous convient pas, nous aurons accès au choix lors de la commande.</p> <p>Pour la communication aux parents, au-delà du Conseil d'école, un courriel leur sera adressé individuellement. Je vous le présente :</p>



Chers parents,

Le 3 avril 2025

Actuellement le repas de vos enfants comprend 5 composants plus du pain : entrée, viande ou poisson et son accompagnement (légumes et/ou féculent), fromage ou laitage, dessert (fruit, gâteau, crème dessert...)

Nous observons que les entrées (carottes, celeri, betteraves, salades, soupes) finissent pour plus de 30% dans leseau de recyclage⁽¹⁾ et que les fromages ou laitages ne sont consommés que par la moitié des enfants. Par ailleurs les communes sont confrontées à une forte pression budgétaire.

En conséquence, le conseil du SIVOS du 5 mars dernier a pris la décision de passer à 4 composants pour les raisons suivantes :

- Limiter le gaspillage alimentaire
- Limiter les dépenses du SIVOS
- Différer l'augmentation du prix du repas pour les parents

Le composant supprimé sera soit l'entrée soit le fromage/laitage en fonction du menu. Je rencontre prochainement notre fournisseur afin de lister les aliments à supprimer à savoir ceux qui sont les moins consommés. Jamais le plat principal ne sera concerné. Aujourd'hui, après avoir proposé du supplément aux enfants, il n'est jamais consommé à 100% ce qui laisse une marge de manoeuvre pour augmenter les quantités dans l'assiette si besoin. La mise en place est prévue au retour des vacances de printemps.

Pour rappel si besoin en est, la commission cantine met à votre disposition une adresse mail pour toutes demandes d'informations ou remarques concernant les conditions de restauration de vos enfants. commissioncantine@4300@laposte.net

Restant disponible, je vous prie de croire en toute ma considération.

Brigitte Estrier
Présidente de SIVOS

(1) : leseau de recyclage est à destination de poubles d'ou son nom de «seau aux poubles». Il est collecté chaque jour.

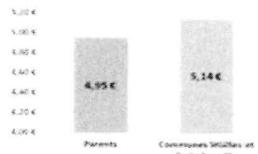
Année 2024 :

Nombre de repas moyen par jour : 81 (74 pour le plus petit service, 92 pour le plus élevé)
Nombre d'agents : 5 (17h30 de travail agents pour un service de 2h)
Budget du service restauration scolaire : ≈109 000 € soit 65% du budget de fonctionnement du SIVOS

Service Restauration Scolaire : Répartition des coûts de fonctionnement



Coût global d'un repas = 10,09€ Qui paie ?



Qualité de la nourriture en 2024

16 % bio

29 % durables et de qualité (chors bios)

Nos succès

- La fréquence minimale des menus végétariens est respectée
- La cantine n'utilise plus du tout de plastique ni pour la production ni pour le service.

SIVOS de l'union - Granchampville / Saint-Gilles de la Neuville - 02 45 20 40 32 - union@granchampville.fr

Souhaitez-vous faire des commentaires ?

Valérie HUON-DEMARE : est-ce qu'on aura un exemplaire du courrier ?

Brigitte ESTRIER : oui, il sera intégré au compte rendu. Je l'envoie demain aux parents. Concernant l'organisation du temps méridien : lors du dernier conseil je vous avais dit que nous allions tester quelques petits changements, l'objectif étant, compte tenu de la croissance des effectifs, d'avoir 3 encadrants au repas des petits, le premier service. Nous l'avons fait depuis le 13 mars.

Les bénéfices attendus sont là pour ce service mais avec quelques points à corriger pour l'ensemble. De ce fait, vendredi, nous testons une autre solution qui permettrait de d'être 3 avec les petits et apporterait un renfort au niveau des grands.

Cette solution nécessite de rémunérer 20mn de temps supplémentaire par jour (38 jours) soit un surcoût d'environ 250€. Ceci me semble nécessaire pour tenir jusque la fin de cette année scolaire compte tenu des effectifs annoncés et pour soutenir les agents qui font leur maximum pour s'adapter et assurer le service.

Avez-vous des remarques ?

.../...

Non.

Pour l'an prochain, même si le nombre des élèves baisse dans les écoles, le nombre de cantiniers ne suivra pas la même tendance ou tout du moins dans les mêmes proportions : 22 élèves cantiniers de CM2 dont plusieurs avec une fréquentation partielle partiront et seront remplacés par 14 élèves entrants avec fréquentation complète déclarée de la cantine. De plus le passage des CP à Saint-Gilles impactera significativement les services : la prévision, à ce jour, est 37 maternelles et 60 primaires pour l'effectif de la cantine 2025/2026. Les jours de pluie deviendront encore plus

	<p>préoccupants avec un effectif possible de 60 élèves et je remercie la mairie de Saint-Gilles qui a réitéré sa proposition de mise à disposition de la salle polyvalente qu'il nous faudra organiser.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : ce sont les agents qui emmèneront les enfants à la salle polyvalente ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : oui, cela concerne la récréation des grands avant le repas. Pour les petits, après le repas, il y a moins de temps pour faire ce déplacement.</p> <p>J'ai proposé un temps de concertation entre le SIVOS (élus, agents), la commission cantine et les écoles (enseignants) pour projeter les conséquences de ce changement et d'identifier les leviers d'organisation à notre portée (horaires, locaux, matériels, aménagements de postes...) Une date est en cours de négociation pour la semaine du 5 mai.</p> <p>Cindy MARIE : oui parce qu'il va y avoir des choses comme les bureaux qui ne seront plus nécessaires à Graimbouville et qu'il faudra déménager ou d'autres choses. Il faut faire le recensement de tout ça.</p>
<p>macantine.fr,</p>	<p>Brigitte Estrier : c'est un site du gouvernement mis à disposition des cantines scolaires à des fins statistiques et d'information. Il y a obligation de le renseigner de façon annuelle ce qui a été proposé à la commission cantine. Je passe la parole à Madame Cindy Marie.</p> <p>Cindy MARIE : on s'est réuni car je pensais qu'on allait aussi parler du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et des pesées mais pour ma cantine.fr on a reçu une fiche d'API avec les pourcentages de bio et de labels qualité et on a juste recopié les chiffres dans l'application.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : ce qui a posé quand même des petites questions car c'est quoi ma cantine.fr, la loi Egalim on n'est pas obligé de la faire. Là on renseigne avec les chiffres que API nous donne... pourquoi c'est nous qui faisons ça alors que quand on voulait savoir les chiffres exacts, ils ne nous répondaient pas. Là c'était des chiffres...et après on renseigne au Ministère de l'agriculture. C'est quoi le but ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : le site a plusieurs fonctions : une fonction statistique ce qui nécessite un recueil de données et une fonction pédagogique ou informative avec les différents outils proposés.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : oui mais la loi Egalim n'est pas obligatoire, pourquoi on le fait ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : si la loi Egalim est obligatoire mais non encore suivie par tous avec des objectifs partiellement atteints. Le site permet le suivi, il est demandé de le remplir après si nous ne le faisons pas, il n'y a pas de sanction.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : alors pourquoi on le fait</p> <p>Cindy MARIE : là on parlait de ce que...</p> <p>Céline HAUCHECORNE : la loi Egalim, ce n'est pas le graal, vous parliez de communication mais on n'a pas besoin de communiquer puisqu'il y a trop d'enfants à la cantine, pourquoi communiquer ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : il me semble important de communiquer sur ce que nous faisons.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : oui mais là ce sont des chiffres que API nous donne, on n'a rien vérifié. Ils nous donnent ce qu'ils veulent.</p> <p>Brigitte ESTRIER : on peut quand même partir du principe de l'honnêteté. Ils engagent leur responsabilité. Ce qui est dommage par contre, c'est d'avoir des chiffres globaux qui concernent l'ensemble de leur production et non ce que nous consommons réellement. C'est un biais</p> <p>Céline HAUCHECORNE : si tout le monde remplit et que c'est à peine vrai ; ça a des conséquences et j'assume, je ne suis pas d'accord pour remplir le tableau. C'est des chiffres qui viennent de je ne sais où et qu'on remplit et après ça a des conséquences aussi de remplir juste un tableau et après ils vont en faire quoi de ce tableau, ils en font ce qu'ils veulent.</p> <p>Brigitte ESTRIER : au-delà de cela, parce que c'est un petit aspect du site macantine.fr, il y a des onglets qui...</p> <p>Céline HAUCHECORNE : nous on nous a demandé de venir et de remplir ce tableau, que c'était urgent</p> <p>Brigitte ESTRIER : en fait ce que je voulais c'était que la commission cantine mette le nez dans macantine.fr, que vous vous l'appropriiez car il y a un aspect concernant le gaspillage alimentaire, il y a des outils pédagogiques, des ressources...</p> <p>Céline HAUCHECORNE : mais on n'a pas fait ça...</p> <p>Brigitte ESTRIER : il y avait effectivement une échéance au 31 mars pour remplir les données de la loi Egalim, la secrétaire ou moi aurions pu le faire mais...</p> <p>Céline HAUCHECORNE : non c'est vous ou le SIVOS qui avez décidé de le remplir, on n'est pas obligé de faire la loi Egalim donc on n'était pas obligé de remplir ce tableau donc on n'était pas obligé de faire cette réunion...</p>

Brigitte ESTRIER : en fait j'ai profité de cette échéance mais à priori ça n'a pas fonctionné, et cette demande de remplissage pour...

Céline HAUCHECORNE : qui est-ce qui a demandé ça ?

Brigitte ESTRIER : le ministère via le site macantine.fr. A partir du moment où on est inscrit au site macantine.fr on reçoit un rappel. Ce site de gouvernement avait été présenté par la CU lors des rencontres qui avaient donné suite à des pesées dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est à cette occasion que j'avais inscrit le SIVOS. Il y a obligation de remplir. J'aurai pu le faire moi-même, ce n'est pas compliqué

Cindy MARIE : remplir, c'est une tâche de secrétariat de remplir

Brigitte ESTRIER : oui remplir ça peut être une tâche de secrétariat mais ce n'est pas la question, il y avait cette échéance et je voulais que vous voyiez ce qui était proposé derrière les différents onglets, c'était le prétexte pour, l'occasion de se pencher dessus mais j'aurais sans doute dû m'y prendre autrement car visiblement ça n'a pas fonctionné.

Céline HAUCHECORNE : et bien non, parce que ...ce chiffre là on va le mettre ici parce que la phrase...non. Il faudrait qu'on revoit ensemble parce qu'on n'a pas du tout fait ça, on n'a fait que la loi Egalim.

Cindy MARIE : on ne l'a pas rempli là le gaspillage parce qu'on n'a pas refait de pesées ce que je voudrais refaire

Brigitte ESTRIER : bien sûr, mais concernant les pesées, j'ai demandé à Madame Marie de laisser passer le mois d'avril au regard des réorganisations en cours mais ce serait effectivement bien de le faire avant la fin de l'année.

Valérie HUON-DEMARE : mais pour macantine.fr je vois qu'il faut un compte, un identifiant et ça vous ne l'avez pas.

Cindy MARIE : oui il nous a fallu nous identifier pour remplir le tableau.

Brigitte ESTRIER : oui, le compte je l'ai créé il y a 2 ou 3 ans.

Cindy MARIE : oui c'est comme ça qu'on a vu qu'on était bien car on n'utilise plus de plastic et après on a vu l'onglet du gaspillage alimentaire...

Valérie HUON-DEMARE : donc vous l'avez vu...

Cindy MARIE : celui là on a décidé de ne pas le remplir car comme on l'a fait il y a 3 ans, on s'est dit que se serait idiot de remplir cette année avec des données d'il y a 3 ans et c'est pourquoi on s'est dit que ce serait bien de le refaire avec les enfants.

Brigitte ESTRIER : ce site avait été présenté par la CU dans une démarche collective auprès de toutes les communes du territoire et c'est à la suite de ça que l'équipe accompagnatrice de la lutte contre le gaspillage était venue sur la cantine pour le premier relevé. En fait, on n'était jamais retourné dessus, on n'avait pas fait de nouvelle action de pesée c'est pourquoi j'ai souhaité relancer la machine...

Cindy MARIE : au moins ça nous a permis de sortir la fiche pour communiquer sur les 16% de bio et 29% de produit labellisés, il a fallu mettre notre logo mais elle vient de là.

Dorothée DELORY : je ne suis pas connectée et en fait j'ai accès à ces données en tapant SIVOS de Graimbouville

Cindy MARIE : oui on peut taper le nom de n'importe quelle commune et avoir ces informations.

Céline HAUCHECORNE : oui mais en fait il faut le remplir bien, si on le fait tous les 3 ans je ne vois pas l'intérêt

Brigitte ESTRIER : je suis d'accord mais à un moment, il faut bien se remettre dedans, c'était le but.

Valérie HUON-DEMARE : donc c'était à chaque cantine d'alimenter le compte ?

Cindy MARIE : oui c'est ça.

Valérie HUON-DEMARE : en fait la loi Egalim on est rentrée dedans avec le groupement de commandes.

Cindy MARIE : et ce n'est pas plus mal, c'est bien que l'on soit entrée dedans.

Céline HAUCHECORNE : il y a plein de communes qui ne doivent pas la faire. J'ai le droit de donner mon avis.

Valérie HUON-DEMARE : bien sûr

Brigitte ESTRIER : en fait nous n'atteignons pas tout à fait les objectifs chiffrés de la loi Egalim.

Sylvain VASSE : c'est un peu dommage qu'on n'applique pas la loi Egalim.

Brigitte ESTRIER : la loi demande 50% de produits bio ou labellisés et là, selon les chiffres d'API, nous sommes à 45%.

Céline HAUCHECORNE : la loi Egalim, Sylvain vous êtes bien placé pour le savoir, ce n'est pas le graal.

Sylvain VASSE : pourquoi ?

Céline HAUCHECORNE : on te demande de faire du végétal, on te demande de garder les prairies..il y a des trucs qui ne vont pas...

Brigitte ESTRIER : là c'est un autre débat

	<p>Céline HAUCHECORNE : oui c'est un autre débat et les chiffres qu'on renseigne, qui disent qu'on fait du végétarien, ah c'est super, super sauf que non, c'est imposé par la loi, ce n'est pas sans conséquences</p> <p>Brigitte ESTRIER : les chiffres veulent simplement dire à quel niveau on répond à la loi.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : on ne vous demande pas de le faire alors pourquoi vous le faites ? La loi Egalim on ne vous demande pas de la faire, la loi Egalim, c'est bien plus vaste. C'est comme si dans votre quotidien, on vous demandait de remplir plein de choses, ça ne regarde personne, c'est ta vie à toi.</p> <p>Sylvain VASSE : moi je ne trouve pas mais après c'est une question d'appréciation mais là où la loi Egalim marche bien, on peut regarder Nantes qui est un territoire labellisé, engagé, qui a eu le label cette semaine, les producteurs ne s'en plaignent pas, ils sont pour la loi Egalim.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : je ne rentrerai pas la dedans, je parle juste que les chiffres que nous avons renseignés, c'est API qui nous les a donné et on ne peut rien vérifier donc c'est faussé ; ce sont peut-être des vrais chiffres mais on ne le sait pas. Quand on leur avait demandé les chiffres, ils étaient incapables de nous les donner et si on leur redemandait ce serait pareil.</p> <p>Cindy MARIE : c'était il y a 3 ans lors de la première démarche. Mais c'est vrai qu'au niveau de la communication, par rapport au ressenti du dernier conseil d'école on avait parlé du changement par rapport aux essuie-mains papier remplacés par du tissu, une des mamans parents d'élèves n'a pas regardé le coût mais a retenu le bon côté écologique de ce changement et elle disait qu'elle s'intéressait plus à des choses concrètes comme ça plutôt qu'au prix.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : mais regardez, une crème de gruyère bio, si on la supprime, le pourcentage de bio sera moins important et ça va être noté nulle part ça.</p> <p>Brigitte ESTRIER : effectivement les chiffres sont globaux</p> <p>Céline HAUCHECORNE : donc on ne remplit pas puisqu'on nous demande ceux du SIVOS Graimbouville/Saint-Gilles, ce ne sont pas nos chiffres. C'est mon raisonnement. Ils n'ont qu'à demander au groupement de commande.</p> <p>Brigitte ESTRIER : ce serait le même argument car API ne fournit pas que le groupement de commande. Ils ne sont pas en capacité de le faire à l'échelle d'une collectivité. J'entends ta position.</p> <p>Il n'y a pas d'autre communication, nous allons passer aux délibérations.</p>
--	---

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires																																							
<p>2025.05 : Affectation du résultat 2024</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : nous avons, lors de notre dernière séance, approuvé le CFU 2024. Il nous faut maintenant procéder à l'affectation du résultat d'exploitation. Je vous rappelle les chiffres :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="4">CALCUL DES EXCÉDENTS 2024</th> </tr> <tr> <th>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2024</th> <th>FONCTIONNEMENT</th> <th>INVESTISSEMENT</th> <th>TOTAL DES 2 SECTIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RECETTES Titre Émis</td> <td>167 583,81</td> <td>346,31</td> <td>167 930,12</td> </tr> <tr> <td>DÉPENSES Mandats Émis</td> <td>171 455,36</td> <td>469,00</td> <td>171 924,36</td> </tr> <tr> <td>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (sans R001 et R002)</td> <td>-3 871,55</td> <td>-122,69</td> <td>-3 994,24</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>REPORTS DE L'EXERCICE 2023</th> <th>FONCTIONNEMENT</th> <th>INVESTISSEMENT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>R 002</td> <td>14 929,77</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">/</td> <td rowspan="2" style="font-size: small;">REPORT ATTENTION AFFECTATION DU RESULTAT</td> </tr> <tr> <td>R 001</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">/</td> <td>3 547,41</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>EXCÉDENTS 2024</th> <th>FONCTIONNEMENT</th> <th>INVESTISSEMENT</th> <th>TOTAL CUMULÉ</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RÉSULTAT DE L'EXERCICE + REPORTS 2023</td> <td>11 058,22</td> <td>3 424,72</td> <td>14 482,94</td> </tr> </tbody> </table> <p>La Commission Finances vous propose de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 au fonctionnement 2025 et de ne rien affecter à l'investissement. L'investissement 2025 sera abondé du retour de la FCTVA de 2023 (achat de mobilier scolaire)</p> <p>Avez-vous des questions ou des remarques ?</p> <p>Frédéric DENIS : avoir un déficit de fonctionnement, c'est embêtant. Ce n'est pas un reproche.</p> <p>Brigitte ESTRIER : ce point a été abordé au conseil précédent pour lequel vous étiez excusé. Ce déficit était annoncé puisque l'objectif que nous nous étions fixé était de ne pas thésauriser sur le SIVOS afin de ne pas aggraver la pression financière des communes : pour mémoire en 2019 l'excédent avoisinait les 50 000€.</p> <p>Nous avons donc programmé les résultats négatifs de ces dernières années et je suis d'accord avec vous, en soit ces résultats ne donnent pas un bon signal. Nous sommes arrivés aux limites de cette démarche.</p> <p>Souhaitez-vous ajouter une autre remarque ?</p> <p>.../...</p> <p>Non, les débats étant clos je vous lis la délibération :</p> <p><i>Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Brigitte ESTRIER, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024,</i> <i>Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,</i> <i>Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,</i> <i>Constatant que le compte administratif fait apparaître :</i></p> <p style="margin-left: 40px;">Un déficit de fonctionnement de : - 3 871.55€ Un excédent reporté de : 14 929.77€ ⇒ Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 11 058.22€</p> <p style="margin-left: 40px;">Un déficit d'investissement de : - 122.69€ Un excédent reporté de : 3547.41€ Un déficit des restes à réaliser de : 0€ ⇒ Soit un excédent d'investissement cumulé de : 3 424.72€</p> <p>DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat d'exploitation 2024 : EXCEDENT 11 058.22€ - Affectation du résultat (1068) : 0€ - Résultat reporté en fonctionnement (002) 11 058.22€ - Résultat reporté en investissement (001) : 3 424.72€ <p>Nous passons au vote : Qui est contre ? personne</p>	CALCUL DES EXCÉDENTS 2024				RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES 2 SECTIONS	RECETTES Titre Émis	167 583,81	346,31	167 930,12	DÉPENSES Mandats Émis	171 455,36	469,00	171 924,36	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (sans R001 et R002)	-3 871,55	-122,69	-3 994,24	REPORTS DE L'EXERCICE 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		R 002	14 929,77	/	REPORT ATTENTION AFFECTATION DU RESULTAT	R 001	/	3 547,41	EXCÉDENTS 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULÉ	RÉSULTAT DE L'EXERCICE + REPORTS 2023	11 058,22	3 424,72	14 482,94
CALCUL DES EXCÉDENTS 2024																																								
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES 2 SECTIONS																																					
RECETTES Titre Émis	167 583,81	346,31	167 930,12																																					
DÉPENSES Mandats Émis	171 455,36	469,00	171 924,36																																					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (sans R001 et R002)	-3 871,55	-122,69	-3 994,24																																					
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT																																						
R 002	14 929,77	/	REPORT ATTENTION AFFECTATION DU RESULTAT																																					
R 001	/	3 547,41																																						
EXCÉDENTS 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULÉ																																					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE + REPORTS 2023	11 058,22	3 424,72	14 482,94																																					

	<p>Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? la totalité des votants soit 11 voix</p>																																																																																																
<p>2025.06 : Remboursement des charges des bâtiments partagés</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : Comme déjà évoqué, suite à la modification de nos statuts et à la concertation avec le service de la préfecture, nous devons affecter dans le budget de SIVOS des charges actuellement supportées par les communes et correspondant à des compétences propres du SIVOS. Pour calculer le montant de ces charges, la Commission Finances a déterminé des clés de répartition que je dois vous soumettre pour délibération. Elles sont rattachées à chaque compétence. Elles sont définies pour chaque compte.</p> <p>Les sommes totales seront inscrites au budget du SIVOS en dépenses au chapitre 11 compte 62878 – A des tiers. Elles feront l'objet d'un remboursement aux communes donc constitueront une recette pour ces dernières..</p> <p>Je vous propose de présenter les 4 annexes de la délibération lesquelles décrivent les 4 compétences concernées :</p> <p><u>ANNEXE N°1 : Compétence garderie, pour la salle d'évolution dans le bâtiment de Graimbouville</u></p> <p style="text-align: center;">Graimbouville Clés de répartition et imputations Mairie / SIVOS</p> <p style="text-align: right;">% à répartir</p> <table border="1" data-bbox="512 831 1390 1077"> <thead> <tr> <th colspan="4">A la charge du SIVOS</th> <th colspan="2"></th> </tr> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Compte</th> <th>Article</th> <th>Critère</th> <th colspan="2">Garderie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>60</td> <td>60611 - Eau et assainissement</td> <td>Activité</td> <td colspan="2">5 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>60</td> <td>60612 - Electricité Groupe scolaire</td> <td>Temps</td> <td colspan="2">25 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>60</td> <td>60631 - Fournitures d'entretien</td> <td>Temps</td> <td colspan="2">16,50 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>61</td> <td>611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC</td> <td>Activité</td> <td colspan="2">12,50 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>61</td> <td>615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école</td> <td>Activité</td> <td colspan="2">12,50 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>61</td> <td>6161 - Multirisques</td> <td>Activité</td> <td colspan="2">7,50 %</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>64</td> <td>6411 - ménage salle capucine 1/35ème de la MS agent technique</td> <td>MS chargée</td> <td colspan="2">1,43 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="512 1137 1390 1350"> <thead> <tr> <th>Compte</th> <th>Article</th> <th>Graimbouville 2024</th> <th>Garderie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11 60</td> <td>60611 - Eau et assainissement</td> <td>2 432,46 €</td> <td>121,62 €</td> </tr> <tr> <td>11 60</td> <td>60612 - Electricité Groupe scolaire</td> <td>6 407,33 €</td> <td>1 601,83 €</td> </tr> <tr> <td>11 60</td> <td>60631 - Fournitures d'entretien</td> <td>830,16 €</td> <td>136,98 €</td> </tr> <tr> <td>11 61</td> <td>611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC</td> <td>1 054,08 €</td> <td>131,76 €</td> </tr> <tr> <td>11 61</td> <td>615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école</td> <td>5 380,58 €</td> <td>672,57 €</td> </tr> <tr> <td>11 61</td> <td>6161 - Multirisques</td> <td>4 709,29 €</td> <td>353,20 €</td> </tr> <tr> <td>12 64</td> <td>6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique</td> <td>45 970,71 €</td> <td>656,72 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3 674,68 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>ANNEXE N°2 : Compétence fonctionnement du SIVOS, pour le secrétariat siège du SIVOS dans le bâtiment, Mairie de Graimbouville</u></p>	A la charge du SIVOS						Chapitre	Compte	Article	Critère	Garderie		11	60	60611 - Eau et assainissement	Activité	5 %		11	60	60612 - Electricité Groupe scolaire	Temps	25 %		11	60	60631 - Fournitures d'entretien	Temps	16,50 %		11	61	611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC	Activité	12,50 %		11	61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école	Activité	12,50 %		11	61	6161 - Multirisques	Activité	7,50 %		12	64	6411 - ménage salle capucine 1/35ème de la MS agent technique	MS chargée	1,43 %								Compte	Article	Graimbouville 2024	Garderie	11 60	60611 - Eau et assainissement	2 432,46 €	121,62 €	11 60	60612 - Electricité Groupe scolaire	6 407,33 €	1 601,83 €	11 60	60631 - Fournitures d'entretien	830,16 €	136,98 €	11 61	611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC	1 054,08 €	131,76 €	11 61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école	5 380,58 €	672,57 €	11 61	6161 - Multirisques	4 709,29 €	353,20 €	12 64	6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique	45 970,71 €	656,72 €				3 674,68 €
A la charge du SIVOS																																																																																																	
Chapitre	Compte	Article	Critère	Garderie																																																																																													
11	60	60611 - Eau et assainissement	Activité	5 %																																																																																													
11	60	60612 - Electricité Groupe scolaire	Temps	25 %																																																																																													
11	60	60631 - Fournitures d'entretien	Temps	16,50 %																																																																																													
11	61	611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC	Activité	12,50 %																																																																																													
11	61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école	Activité	12,50 %																																																																																													
11	61	6161 - Multirisques	Activité	7,50 %																																																																																													
12	64	6411 - ménage salle capucine 1/35ème de la MS agent technique	MS chargée	1,43 %																																																																																													
Compte	Article	Graimbouville 2024	Garderie																																																																																														
11 60	60611 - Eau et assainissement	2 432,46 €	121,62 €																																																																																														
11 60	60612 - Electricité Groupe scolaire	6 407,33 €	1 601,83 €																																																																																														
11 60	60631 - Fournitures d'entretien	830,16 €	136,98 €																																																																																														
11 61	611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC	1 054,08 €	131,76 €																																																																																														
11 61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école	5 380,58 €	672,57 €																																																																																														
11 61	6161 - Multirisques	4 709,29 €	353,20 €																																																																																														
12 64	6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique	45 970,71 €	656,72 €																																																																																														
			3 674,68 €																																																																																														

Graimbouville
Clés de répartition et imputations Mairie / SIVOS

A la charge du SIVOS				%	à répartir
Chapitre	Compte	Article	Critère		secrétariat
11	60	60611 - Eau et assainissement	Activité	1 %	
11	60	60612 - Electricité Mairie	Surface	25 %	
11	60	60621 - Combustibles	Temps / surface	4 %	
11	60	6064 - Fournitures administratives	Activité	15 %	
11	61	611 - Contrats de prestations de services : isoler coût photocopies	Aff directe	30 %	
11	61	613 - Locations : photocopieur mairie	Activité	50 %	
11	61	6161 - Multirisques	Activité	8 %	
11	62	626 - Frais postaux et frais de télécommunication : accès internet	Activité	10 %	
12	64	6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique	MS chargée	1,43 %	

Compte	Article	Graimbouville 2024	secrétariat
11 60	60611 - Eau et assainissement	2 432,46 €	24,32 €
11 60	60612 - Electricité Mairie	711,55 €	177,89 €
11 60	60621 - Combustibles	6 134,91 €	245,40 €
11 60	6064 - Fournitures administratives	1 152,05 €	172,81 €
11 61	611 - Contrats de prestations de services : isoler coût photocopies	1 492,44 €	447,73 €
11 61	613 - Locations : photocopieur mairie	1 368,00 €	684,00 €
11 61	6161 - Multirisques	4 709,29 €	392,44 €
11 62	626 - Frais postaux et frais de télécommunication : accès internet	2 508,09 €	250,81 €
12 64	6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique	45 970,71 €	656,72 €
			3 052,12 €

**ANNEXE N°3 : Compétence fonctionnement du SIVOS, dans le bâtiment, école
Henri BOULLEN de Graimbouville**

Graimbouville
Clés de répartition et imputations Mairie / SIVOS

A la charge du SIVOS				%	à répartir
Chapitre	Compte	Article	Critère		Ecole Fonct
11	60	60632 - Fourniture de petits équipements	Aff directe	10 %	
11	62	626 - Frais postaux et frais de télécommunication : accès internet	Activité	20 %	

Compte	Article	Graimbouville 2024	Ecole Fonct
11 60	60632 - Fourniture de petits équipements	2 582,05 €	258,21 €
11 62	626 - Frais postaux et frais de télécommunication : accès internet	2 508,09 €	501,62 €
			759,82 €

**ANNEXE N°4 : Compétence restauration scolaire, dans le bâtiment école
l'envolée de Saint Gilles de la Neuville**

Saint-Gilles de la Neuville
Clés de répartition et imputations Mairie / SIVOS

A la charge du SIVOS				% à répartir
Chapitre	Compte	Article	Critère	Restauration scolaire Part SIVOS
11	60	60611 - Eau et assainissement (compteur Ecole)	Activité	40,00%
11	60	60612 - Electricité (compteur école)	temps / surface	56,00%
11	61	611 - Contrats de prestations de services : VERITAS / ACME / RTI / SAILLY		40,00%
11	61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique		40,00%
11	61	6156 - Maintenance Cumulus		80,00%
11	61	6161 - Multirisques		13,33%

Compte	Article	Saint Gilles 2024	Restauration scolaire Part SIVOS
11 60	60611 - Eau et assainissement (compteur Ecole)	1 372,00 €	548,80 €
11 60	60612 - Electricité (compteur école)	9 486,00 €	5 312,16 €
11 61	611 - Contrats de prestations de services : VERITAS / ACME / RTI / SAILLY	1 675,00 €	670,00 €
11 61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique	3 836,00 €	1 534,40 €
11 61	6156 - Maintenance Cumulus	1 000,00 €	800,00 €
11 61	6161 - Multirisques	6 580,00 €	877,33 €
			9742,69

Au global, si vous validez ces clés de répartition, les sommes qui seront à rembourser se montent à :

- **7 486.63 euros** pour la commune de Graimbouville
- **9 742.69 euros** pour la commune de Saint-Gilles

Les clés de répartition ont été choisies en fonction des comptes et de l'activité décrite : au volume, au temps, à la surface...

Voilà, avez-vous des remarques, des questions ?

Frédéric DENIS : au final c'est transparent pour les communes en dépenses et en recettes, le résultat sera 0

Brigitte ESTRIER : oui c'est un jeu d'écritures ; ces sommes intègrent le budget du SIVOS et donc le majorent. Par conséquent elles entrent dans le calcul des participations des communes calculées au prorata des habitants et des élèves ce qui peut rééquilibrer ces charges supportées par les communes.

Bruno BOUTEILLER : les clés de réparation seront les mêmes l'an prochain, pas les montants mais les clés.

Brigitte ESTRIER : de principe oui sauf s'il y a nécessité de les revisiter suite à un changement significatif de pratiques ou d'activité. La commission finance devra réexaminer la question et nous proposer de maintenir ou pas les éléments.

Dorothee DELORY : C'est un travail de fourmi

Bruno BOUTEILLER : oui il a fallu plusieurs réunions. Et nous avons bien tout détaillé car si l'année prochaine se sont d'autres personnes il faudra qu'elles s'y retrouvent.

Cindy MARIE : en plus il y a des fonctionnements différents : Graimbouville a un agent communal et nous nous fonctionnons avec les entreprises

Brigitte ESTRIER : au-delà des chiffres cela nous a permis de faire quelques constats. Globalement, Graimbouville a des dépenses énergétiques plus importantes en valeur absolue probablement en lien avec des bâtiments plus anciens. A terme, on verra l'impact des travaux de rénovation énergétiques programmés pour 2026. Par contre nos dépenses de maintenance effectuées par notre agent communal sont moins onéreuses que le recours à des entreprises. C'est une question de choix. Il en va de même pour les locaux partagés dont les coûts d'entretien dépendent des choix de fréquence à laquelle ils sont faits.

Frédéric DENIS : on ne prend pas les chiffres de l'école, pour Saint-Gilles c'est que la restauration scolaire ?

Brigitte ESTRIER : effectivement les chiffres concernant l'école n'entrent pas dans le budget du SIVOS néanmoins nous avons fait ce travail, nous avons identifié les coûts supportés par les communes au titre de la compétence bâtimentaire des écoles :

- ⇒ Graimbouville (école) : 25802€ soit 469€ par élève scolarisé
- ⇒ Saint-Gilles (école + salle poly) : 32983€ soit 507€ par élève scolarisé

Plus globalement si on cumule toutes les sommes supportées par les mairies et le SIVOS afin avoir un cout par élève du RPI on obtient :

- ⇒ Dépenses = 247470 €

	<p>⇒ Recettes cantine = 55752 € ⇒ Reste à charge = 191718 € soit 1598 € par élève</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : les communes sont entre 1500 et 1700. nous sommes dans la fourchette. Sylvain VASSE : c'est intéressant de le savoir Brigitte ESTRIER : le gros travail d'identification des coûts étant fait, il serait également intéressant de le faire chaque année pour voir l'évolution.</p> <p>Revenons à la délibération des clés de répartition : je vous la lis</p> <p><i>Vu l'article 8 des statuts du SIVOS de l'union, précisant que pour les bâtiments à usage partagé communes/SIVOS, la répartition des dépenses de fonctionnement / investissement des bâtiments à usage partagé entre les communes et le SIVOS est déterminé par clés de répartition spécifiques et fait l'objet d'une délibération annuelle du comité syndical prise à l'issue d'une concertation avec les communes membres (commission finances).</i></p> <p><i>Vu les compétences suivantes qui ont recours à un bâtiment partagé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétence garderie, pour la salle Capucine à Graimbouville - Compétence fonctionnement du SIVOS, pour le siège du SIVOS dans le bâtiment, Mairie de Graimbouville (secrétariat) - Compétence fonctionnement du SIVOS, dans le bâtiment, école Henri BOULLEN de Graimbouville (téléphone...) - Compétence restauration scolaire, dans le bâtiment école l'envolée de Saint Gilles de la Neuville <p><i>Vu l'état des dépenses 2024 des communes de Graimbouville et de Saint Gilles de la Neuville pour les bâtiments partagés, référencées dans les tableaux des annexes.</i></p> <p><i>Vu l'étude de la commission finance du 26 février 2025 afin de déterminer les clés de répartition des dépenses pour les bâtiments partagés avec les communes de Saint Gilles et de Graimbouville en fonction du temps d'occupation ou la surface d'occupation des locaux</i></p> <p><i>Vu l'exposé de Madame la Présidente, sur la conclusion de cette étude</i> <i>Vu qu'il n'y a pas de dépenses d'investissement à répartir pour 2024</i> <i>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIVOS de l'union a décidé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>De rembourser les dépenses des bâtiments suivants selon les clés de répartition des annexes jointes à cette délibération</i> • <i>D'autoriser la Présidente, à mandater le remboursement des frais au compte 62 878 du budget primitif 2025 du SIVOS DE L'UNION selon les montants suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Graimbouville : 7 486.63 euros - Commune de Saint Gilles de la Neuville : 9 742.69 euros <p>Nous pouvons maintenant passer au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? la totalité des membres présents soit 11 voix</p> <p>Merci</p>
<p>2025.07 : Participations communales 2025</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : autre point concernant le budget : la participation des communes. Comme chaque année la question de l'ordre entre le budget et la participation se pose... abordons la participation. Frédéric DENIS : tous les ans je le dis. On marche à l'envers. Ca va parce que les 2 maires font partis du SIVOS mais ça pourrait être un point bloquant. Je rappelle qu'il y a quelques années on avait dit qu'on baisserait la participation au SIVOS de 10% tous les ans. Le conseil municipal pourrait dire voila c'est tant et débrouillez vous avec. Brigitte ESTRIER : il faudrait alors changer le statut du SIVOS concernant les critères de calcul entre les 2 communes. Frédéric DENIS : non les 2 communes diraient on vous donne tant Brigitte ESTRIER : oui mais comme les statuts fixent le montant en fonction du nombre d'habitants et d'élèves il faut bien avoir une somme globale pour faire les calculs. Frédéric DENIS : oui mais ton salaire n'augmente pas en fonction de tes dépenses. Là on fait la démarche inverse.</p>

Bruno BOUTEILLER : c'est vrai que nous sommes 6 du conseil municipal à siéger au SIVOS mais parfois il y a les autres qui peuvent ne pas être d'accord.

Brigitte ESTRIER : oui et du coup cela générerait des allers et retours entre les conseils et le SIVOS en cas de désaccord.

Je vous propose d'examiner la proposition de la commission finances du SIVOS et si nous la validons nous pourrions examiner le budget prévisionnel lequel restera soumis aux décisions des conseils municipaux.

La somme globale s'élève à 135676 € et est à répartir selon les 2 critères définis dans les statuts ce qui donne :

	Habitants	Elèves	Participations
GRAIMBOUVILLE	621	46	61 872 €
SAINT GILLES DE LA NEUVILLE	667	61	73 804€

Après remboursement des charges dont nous venons de parler la participation recalculée sera de :

⇒ Graimbouville : $61\,872 - 7\,486.63 = 54\,385.37$ € (+4 386.37 / 2024)

⇒ Saint Gilles : $73\,804 - 9\,742.69 = 64\,061.31$ € (+ 3 050.31 / 2024)

La progression pour Graimbouville est plus forte que pour Saint-Gilles et ce malgré la baisse des élèves et de la population. Ceci est la conséquence de l'intégration dans le budget de SIVOS des charges supportées par les communes et leur remboursement par des recettes calculées en partie par le statut : il y a un effet de rééquilibrage.

Sylvain VASSE : à noter que la participation de Graimbouville augmente d'environ 10% alors que le budget communal n'enregistre aucune progression. Ca ne pourra pas continuer sur cette tendance.

Frédéric DENIS : qu'est ce qui justifie l'augmentation du budget du SIVOS ? puisque le nombre d'élèves diminue

Brigitte ESTRIER : il faudrait pouvoir identifier les frais fixes car les dépenses liées aux enfants comme les fournitures scolaires restent à 50€ et ce depuis plusieurs années. Je pense que l'effet prix est en grande partie responsable et des charges nouvelles liées par exemple à la sécurité informatique, à de nouvelles réglementations...

Valérie HUON-DEMARE : le personnel aussi...

Frédéric DENIS : mais nous n'avons pas augmenté le personnel

Valérie HUON-DEMARE : peut-être plus d'heures complémentaires qu'auparavant ?

Brigitte ESTRIER : il y a eu des mesures salariales qui se sont imposées à nous. Néanmoins, nous sommes au maximum de la productivité de nos agents car, comme le dit M Frédéric Denis, il n'y a pas d'augmentation des ETP pour une fréquentation qui ne cesse de progresser.

Frédéric DENIS : pour rejoindre les propos de M Vasse, on aura le débat lors de notre prochain conseil municipal mais moi je suis contre l'augmentation des impôts et on s'aperçoit que ce que l'on veut appliquer comme augmentation à Saint-Gilles c'est pour uniquement compenser l'augmentation du SIVOS.

Valérie HUON-DEMARE : et il ne faut pas qu'il arrive un imprévu : arrêt maladie, matériel qui lache...

Frédéric DENIS : oui mais il n'y en aura pas pour 100000€. Les communes seront toujours là s'il s'agit de trouver 5 ou 10000€.

Brigitte ESTRIER : pour préciser les choses concernant les charges salariales : en 2020 elles étaient autour de 90000€, en 2024 elles totalisaient 106000€ soit 16000€ de plus en mesures salariales et remplacements.

Frédéric DENIS : cela repose la question du prix du repas

Eric THIEULENT : mais il ne faut pas que les parents enlèvent leurs enfants parce que c'est trop cher

Brigitte ESTRIER : je ne suis pas sûre qu'ils fassent ce choix.

Frédéric DENIS : non mais ça pourrait dissuader des nouveaux arrivants de venir or nous cherchons des primo accédants si possible avec enfants pour faire vivre nos écoles. Ca questionne.

Laurent LEMAIRE : nous pratiquons des prix repas dans le haut du panier et je vois que la cantine est très largement fréquentée.

Valérie HUON-DEMARE : c'est vrai

Frédéric DENIS : pour compenser 7000€ il faudrait augmenter le prix du repas de combien ?

Brigitte ESTRIER : il y a environ 11100 repas à l'année donc de 63 centimes d'Euro presque 13% du prix actuel, c'est beaucoup.

Bruno BOUTEILLER : à discuter pour septembre.

	<p>Brigitte ESTRIER : autre piste : établir un partenariat avec la CAF pour un Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) pour lequel, après avoir ôté 30mn pour le repas et le car chaque heure de présence ferait l'objet d'une subvention. Mais il y a des contreparties : un taux d'encadrement d'un adulte pour 14 enfants car ce sont des temps d'animation et non uniquement de la surveillance, probablement des contraintes de locaux sans oublier les tâches administratives pour monter le dossier et assurer la transmission des documents de suivi. Il serait sans doute bénéfique d'adosser cela à un accueil du mercredi avec une collaboration avec les garderies mais à ce stade ce ne sont que des idées à creuser. A suivre...</p> <p>Au regard des discussions engagées je propose que nous examinions le budget et nous reviendrons sur cette délibération ensuite .../...</p>
<p>2025.08 : Budget Primitif 2025</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel 2025 préparé par la Commission Finances.</p> <p>Je rappelle aux membres que le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION a opté par délibération 2022/15 du 28 septembre 2022 pour l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2023 soit du BP 2023.</p> <p>La M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser la présidente, à l'occasion du vote du budget, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de chacune des sections.</p> <p>Je demande donc au Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION de se prononcer sur le pourcentage autorisé pour les virements de crédits comme le prévoit la M57 à hauteur de 7.5%.</p> <p>Cette disposition se substitue aux crédits prévus au chapitre 020 et 022 « dépenses imprévues »</p> <p>Vous avez reçu en amont de cette réunion par courrier électronique les pages principales du Budget Primitif de l'exercice 2025 nécessaires à l'examen de ce budget primitif. La commission finances vous propose un budget équilibré en recettes et en dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ de fonctionnement à 199 786.00 € ⇒ d'investissement à 4 742,29 € ⇒ budget global de 204528.29 € <p>Nous allons parcourir ensemble, j'ai des exemplaires papiers si vous le souhaitez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les recettes de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ la participation des familles ○ la participation des communes ⇒ Les dépenses de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Piste d'économie avec la suppression des essuie-mains à usage unique ○ Maintien de la somme de 50€ pour les fournitures scolaires néanmoins nous ne connaissons pas les besoins liés au passage des CP sur Saint-Gilles ○ Les prélèvements bactériologiques <p>Céline HAUCHECORNE : sont-ils obligatoires ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : non mais c'est une précaution qui permet de sécuriser la chaîne entre la livraison et le service et qui renseigne sur la qualité de notre environnement. Il n'y a pas que des prélèvements sur les aliments mais également sur les surfaces de travail, les réfrigérateurs, les mains de l'agent. A ce jour les résultats sont toujours de bonne qualité.</p> <p>Sylvain VASSE : c'est important, c'est la sécurité, ce n'est pas là qu'il faut faire des économies</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le 62878-A des tiers pour 17 229.32 c'est une nouvelle ligne qui correspond aux charges supportées par les communes dont nous avons parlé précédemment. ○ La redevance spéciale ordures ménagères dans les impôts et taxes : nous l'avons inscrit comme tous les ans mais nous sommes en négociation avec la LHSM car les communes ont accès à une allocation gratuite plafonnée par site pour leurs bâtiments communaux. La cantine est actuellement enregistrée comme un particulier et non comme une branche de la collectivité et n'a pas accès à cette gratuité. Or si le SIVOS n'existait pas, les communes auraient une exonération pour leur école donc ce n'est pas logique: c'est ce que nous défendons. <p>Eric THIEULENT : et à Grambouville vous êtes exonérés pour l'école ?</p> <p>Sylvain VASSE : oui</p> <p>Eric THIEULENT : donc ce n'est pas logique</p>

Brigitte ESTRIER : en fait ça ne concerne pas les poubelles de l'école mais celles de la cantine qui je le rappelle est une compétence du SIVOS mais qui serait assurée par Saint-Gilles si le SIVOS n'existait pas. Ce qui rend la chose encore moins logique, c'est que l'école et la cantine utilisent les mêmes bacs...

Frédéric DENIS : c'est la redevance spéciale, on ne devrait pas la payer...comme une entreprise quoi...

Brigitte ESTRIER : à suivre, il y a peut-être là une source de non dépense.

- Concernant les dépenses de personnels : le transfert des CP sur Saint Gilles de la Neuville pose la question des besoins concernant les ATSEM. J'ai proposé à la Commission Finances de maintenir ce 2^{ème} poste mais en diminuant le volume d'heures et je la remercie de m'avoir suivie. Aujourd'hui il est de 25h semaines scolarisées : 20h école et 5 heures cantines. Nous proposons de le passer à 18h semaines scolarisées : 10h école et 8 heures cantine.

Ce qui motive cette proposition :

- Besoins sur la cantine
- Équilibre de l'équipe ATSEM
- Maintien des compétences
- Sécurisation des organisations en cas d'absence ponctuelle
- GPMC : perspective de départ en retraite à moins de 2 ans

Ceci générera une non dépense d'environ 4500€ qui permettra d'absorber les évolutions d'échelons ou autres aléas salariaux, c'est pourquoi nous proposons de maintenir le même niveau de dépenses sur ce chapitre.

Laurent LEMAIRE : est-ce qu'on a provisionné pour la subvention de la garderie ?

Brigitte ESTRIER : oui, 1000€ mais peut-être que nous n'aurons pas besoin de les verser. L'activité a repris et les nouvelles modalités de prix doivent permettre l'équilibre. L'éventuelle demande interviendrait en septembre.

- ⇒ Les opérations d'investissement, nous avons toujours 3 opérations. Cette année nous avons une recette de FCTVA en lien avec le mobilier scolaire acheté il y a 2 ans. Nous avons priorisé l'opération qui concerne la restauration scolaire la majorité des matériels étant d'origine.

En résumé :

- les chapitres de la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 199 786 Euros
- les chapitres de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 4 742.29 Euros,
- le Budget global étant de 204 528.29

Avez-vous d'autres commentaires, ou questions ?

.../...

Non, je vous lis la délibération :

- *Le Comité Syndical décide et approuve à l'unanimité des présents, le budget primitif de l'exercice 2025, équilibré en fonctionnement à 199 786 Euros et en investissement à 4 742.29 Euros.*
- *Le Comité Syndical décide à l'unanimité des présents, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, d'autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :*
 - *Fonctionnement : 7.5%*
 - *Investissement : 7.5%*

Nous pouvons passer au vote :

Qui est contre ? personne

Qui s'abstient ? personne

Qui est pour ? la totalité des membres présents soit 11 voix

Je vous remercie, en conséquence ceci veut dire que vous approuvez la participation des communes.

Qui est contre ? personne

Qui s'abstient ? personne

Qui est pour ? la totalité des membres présents soit 11 voix

La délibération précédente est donc adoptée.

	<p>Frédéric DENIS : on ne peut voter contre mais il faut réfléchir pour le budget suivant afin de ne pas être mis devant le fait accompli. Par exemple se pose la question des hors commune car s'il nous faut augmenter les impôts pour payer la scolarité des enfants hors commune ...</p> <p>Laurent LEMAIRE : oui mais il y a les enfants de nos communes qui sont scolarisés ailleurs.</p> <p>Cindy MARIE : en fait ça s'équilibre sans doute</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : il y avait une entente entre les communes de Caux Esuaire, il ne faut pas la remettre en cause. .../...</p> <p>Sylvain VASSE : on ne va pas trouver la solution ce soir.</p> <p>Brigitte ESTRIER : je vous propose de passer aux questions diverses</p>
--	---

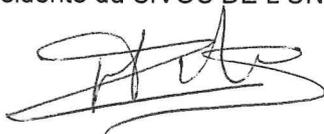
QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question

La séance est levée à 22h20

➤ **signatures**

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION



Bruno BOUTEILLER
Secrétaire de Séance

